



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 544 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'aucun règlement n'empêche les députés de l'Assemblée nationale de demander la démission d'un ministre;

CONSIDÉRANT QUE les députés sont les représentants des citoyens et qu'ils portent leurs messages à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, le député de Châteauguay, a affirmé le 16 février qu'on ne reverrait plus de pétition à l'Assemblée nationale demandant la démission d'un élu;

CONSIDÉRANT QUE son statut de ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information fait du député de Châteauguay le gardien de l'exercice de la démocratie au Québec et que ses propos du 16 février 2011 vont à l'encontre de la nature même de sa charge de ministre responsable du bon fonctionnement de la démocratie au Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent à l'Assemblée nationale d'exiger la démission du député de Châteauguay en tant que ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Eric Caire, député de La Peltre

13 mai 2011
Date